



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL22-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 09

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *Mercredi 15 avril 2026*

Date d’Affichage : *Mercredi 15 avril 2026*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

### Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, BAILOT Cédric, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

### Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMERO Séverine.  
BAILOT Cédric par SENEGATS David.

### Était absent :

AMALRIC André.

### **OBJET : Répartition des crédits scolaires - BP 2026.**

**Rapporteur :** Corine ALBERT.

## Le Conseil Municipal,

Considérant que l'éducation est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public,

Considérant que la commune a la charge des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré établies sur son territoire,

Considérant que la commune est propriétaire de ces établissements scolaires et quelle en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations,

Considérant que la commune gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles,

Considérant qu'à ce titre les crédits de fonctionnement concernent notamment l'achat de fournitures scolaires et sont retranscrits chaque année sur le budget primitif.

Considérant que pour les élèves scolarisés dans les écoles privées sous contrat d'association, l'obligation de prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public,

Considérant qu'à ce titre, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de la commune sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

### DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- **De fixer** les crédits dédiés aux achats de fournitures pour les différentes écoles de la Ville ventilés selon les tableaux ci-après détaillés.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

### La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**CREDITS SCOLAIRES ANNEE 2026 - Annexe à la délibération du 22 Avril 2026**

<b>Groupe scolaire des BAUSSES</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Nbre</b>	<b>Crédits 2026</b>	<b>Montants</b>
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	29	38,50	1 116,50 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	63	44,00	2 772,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	6	49,50	297,00 €
Goûter de Noël	92	4,40	404,80 €
Pharmacie	1	85,00	85,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 675,30 €</b>

<b>Groupe scolaire de la RÉPUBLIQUE</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Nbre</b>	<b>Crédits 2026</b>	<b>Montants</b>
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	26	38,50	1 001,00 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	66	44,00	2 904,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	7	49,50	346,50 €
Goûter de Noël	92	4,40	404,80 €
Pharmacie	1	85,00	85,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 741,30 €</b>

<b>Groupe scolaire GRAVAS MEYER</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Nbre</b>	<b>Crédits 2026</b>	<b>Montants</b>
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	34	38,50	1 309,00 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	48	44,00	2 112,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	6	49,50	297,00 €
Goûter de Noël	82	4,40	360,80 €
Pharmacie	1	85,00	85,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 163,80 €</b>

## CREDITS SCOLAIRES ANNEE 2026 - Annexe à la délibération du 22 Avril 2026

Groupe scolaire de NÉGRIN			
Désignation	Nbre	Crédits 2026	Montants
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	16	38,50	616,00 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	28	44,00	1 232,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	3	49,50	148,50 €
Goûter de Noël	44	4,40	193,60 €
Pharmacie	1	70,00	70,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 260,10 €</b>

Groupe scolaire de LABRESPY			
Désignation	Nbre	Crédits 2026	Montants
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	8	38,50	308,00 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	15	44,00	660,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	3	49,50	148,50 €
Goûter de Noël	23	4,40	101,20 €
Pharmacie	1	70,00	70,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 287,70 €</b>

Groupe scolaire SAINT JEAN			
Désignation	Nbre	Crédits 2026	Montants
Fournitures scolaires crédit par élève maternelle	88	38,50	3 388,00 €
Fournitures scolaires crédit par élève élémentaire	179	44,00	7 876,00 €
Fournitures scolaires crédit par classe	13	49,50	643,50 €
Goûter de Noël	267	4,40	1 174,80 €
Pharmacie	1	85,00	85,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>13 167,30 €</b>

DIVERS			
Désignation	Nbre	Crédits 2026	Montants
Fournitures scolaires RASED	1	600,00	600,00 €
Fournitures scolaires MÉDICO SCOLAIRE	1	110,00	110,00 €
Spectacles de Noël pour toutes les écoles	1	5 000,00	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 710,00 €</b>